Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260320-059_20032026-DE

République Française
Département
Ille-et-vilaine
Arrondissement
Fougères-Vitré

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

PARIGNÉ

RÉUNION DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation	16/03/2026
Date d'affichage	16/03/2026

Rang Candidats	Nom	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
1	GUILLARD	Hervé	x			
2	CHÉREL	Marie-Reine	x			
3	LE GAL	Christophe	x			
4	ADELISSE	Audrey	x			
5	ROYER	Sébastien	x			
6	CHEMINANT	Valérie	x			
7	CADOUX	Erwan	x			
8	DELAUNAY	Anne-Sophie	x			
9	LE BLANC	Philippe	x			
10	GROUS	Laëtitia	x			
11	MONNET	Philippe	x			
12	MOREL	Aurélie	x			
13	HARDY	Grégory	x			
14	SÉMERIL	Béatrice	x			
15	HERVÉ	Hubert	x			

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15

059 - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS À L'ÉCOLE PRIVÉE

Monsieur Le Maire, informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation de deux représentants du conseil municipal pour siéger aux réunions de l'organe compétent pour délibéer sur le budget des classes des écoles privées, sous contrat d'association, situées sur le territoire communal.

Le Préfet précise par ailleurs, que les communes de résidence dont sont originaires plus de 10% des élèves et qui contribuent aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association disposent également du droit d'être représentées par l'un des membres de leur assemblée délibérante aux séances del'organe de l'établissement ayant compétence pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260320-059_20032026-DE

Le Conseil Municipal,

propose de nommer Mme Audrey ADELISSE et Mme Anne-Sophie DELAUNAY

Mme Aurey ADELISSE et Mme Anne-Sophie DELAUNAY sont désignées représentantes du Conseil Municipal auprès de l'école privée de Parigné.

Secrétaire de séance,
V.Chominant

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Le Maire, Hervé GUILLARD

Hervé GUILLARD

Signature numérique de Hervé GUILLARD
Date : 2026.03.24 16:08:00 +01'00'

MAIRIE DE PARIGNÉ (I. et V.)